Document à conserver

DIRECTIVES POUR L'INSCRIPTION A LA VALIDATION DES ACQUIS
pour les candidats au bénéfice du chômage

Pour pouvoir obtenir le certificat d'AS CRS de 120h, seul le siège de la Croix-Rouge suisse est habilité à examiner et à délivrer des équivalences AS CRS. Vous trouverez ci-dessous les directives pour l'inscription à la validation des acquis en vue de compléter le dossier avant transmission à la Croix-Rouge suisse.

1. Le candidat remplit, avec l'accord de son-sa conseiller-ère, le formulaire d'inscription accompagné des documents requis, et l'envoie à la Croix-Rouge vaudoise, association cantonale de la Croix-Rouge Suisse.

   Le dossier sera examiné selon les critères suivants :

   - exhaustivité du dossier
   - validité des données figurant dans le dossier
   - analyse de la formation continue et des mesures de développement

   Le résultat de l'examen du dossier est communiqué par écrit au candidat. En cas de dossier incomplet ou refusé, l'expert motive sa décision.

   Lorsque le dossier est accepté, le secteur Formation de la Croix-Rouge vaudoise contacte le candidat afin de fixer un entretien durant lequel lui sera remis l'ensemble des documents pédagogiques nécessaires à sa préparation. Une confirmation écrite est envoyée au-à la conseiller-ère.

2. Dès la réception des supports, le candidat a 4 mois pour se préparer, rechercher un stage de 3 semaines dans un établissement (voir 5.2 du règlement de la Validation des acquis) et organiser son évaluation pratique finale.

   2..1 Le candidat négocie avec le lieu de stage les conditions nécessaires à son encadrement et à son évaluation tout en tenant compte des disponibilités des responsables de l'institution et de l'expert.

   2..2 Il contacte par téléphone le secteur Formation de la Croix-Rouge vaudoise et communique les dates de son stage, le lieu de celui-ci, ainsi que le nom de son référent et demande une date pour son évaluation pratique finale.

3. Dès votre examen réussi, votre dossier devra être transmis à la Croix-Rouge suisse, Professions de la santé, Département Santé et Intégration du siège CRS, Werkstrasse 18 à 3084 Wabern ou à l'adresse mail : equivalence@redcross.ch pour l'obtention du certificat AS CRS de 120h.

4. La CRS transmettra le certificat d'auxiliaire de santé par la poste avec une facture qui devra être transmise à la CRV pour règlement.